



Amende de suisse, incompréhensive en allemand.

Par **Brignoli Eric**, le **23/05/2017 à 19:21**

Bonjour et merci,

Je viens de recevoir ce jour en recommandé une amende (que mon fils a signé, hélas) de suisse en allemand rien en Français et désolé, je ne comprends rien en allemand et en plus, elle est carabinée 900 fr comme ils disent ????? je suppose que ce sont des francs suisses +/- 850 € pour un excès de vitesse de 116 Km/h à la place de 80 km/h OK, mais là où je ne suis pas d'accord ses que cet excès est du mois d'Aout 2016 et que je n'ai vu la maréchaussée française, il y a qu'un mois qui m'a présenté une photo d'un radar automatique en me demandant si c'était moi ?????? Biensur, j'ai dit NON vu que la photo venait de suisse et qu'elle ne fait pas partie de la CCE...quel recours, j'ai pour la somme ???? pour l'excès de vitesse ok, mais 850 € l'excès, c'est un peu exagérer, je comprends pourquoi la suisse est un pays à fric !MERCI pour vos réponses. Cordialement Éric.

Par **youris**, le **23/05/2017 à 20:15**

bonjour,

les suisses appliquent la loi suisse et c'est la même loi qui s'applique avec les mêmes tarifs pour les suisses et pour les étrangers.

en suisse, comme en france, le montant de l'amende dépend de la loi applicable et non de la nationalité du contrevenant.

si vous trouvez que les amendes suisses sont trop élevées, il ne faut pas circuler sur leurs routes.

vous pouvez refuser de payer, mais il ne faudra pas retourner en suisse.

que vous ont dit les gendarmes quand vous avez dit que ce n'était pas vous ?

salutations

Par **Brignoli Eric**, le **23/05/2017 à 20:55**

Bonjour Monsieur,

Merci pour votre réponse, c'est gentil, même si, elle est un peu ironique... Les gendarmes ne mon rien disent sauf que je ne risquais rien ici ! Mais bon ca ne résout pas mes problèmes, car je dois me rentre chez moi en ITALIE et c'est le chemin le plus court et c'est en plus un joli pays...

Merci. CDLT Eric.